

En avril 1976, le gouvernement a exposé la façon dont il envisageait l'avenir énergétique du Canada. Le document, intitulé *Une stratégie de l'énergie pour le Canada - Politique d'autonomie*, présente neuf éléments de politique et cinq grands objectifs connexes en matière d'énergie visant à résoudre les problèmes énergétiques des 10 à 15 prochaines années. Axée sur l'autonomie d'ici 10 ans, la stratégie a pour objet de réduire la vulnérabilité du Canada aux variations arbitraires du prix ou du volume des produits énergétiques importés, en utilisant au maximum les ressources dont dispose le pays et en se garantissant contre les interruptions dans le mouvement d'entrée des produits énergétiques qui doivent être importés.

Les points compris dans les objectifs de la stratégie sont les suivants: fixation appropriée des prix de l'énergie; économie d'énergie; accroissement de l'exploration et de la mise en valeur; augmentation du volume d'informations concernant les ressources; substitution de sources canadiennes d'énergie aux sources d'importation à prix fort; mise en place ou amélioration de systèmes de transport et de distribution; préparation à toute situation d'urgence; accroissement de la recherche et du développement; et accroissement du contenu et de la participation canadienne.

Les cinq grands objectifs visés en matière d'énergie comprennent: le rapprochement des prix du pétrole canadien des prix internationaux et le relèvement des prix du gaz naturel canadien pour qu'ils soient raisonnablement compétitifs avec ceux du pétrole d'ici deux à quatre ans; la réduction du taux moyen de croissance de l'utilisation d'énergie au Canada, au cours des 10 prochaines années, à moins de 3.5% par an; la réduction de la dépendance nette du Canada vis-à-vis du pétrole importé au tiers de la demande globale du pays en 1985; le maintien de l'autonomie pour ce qui concerne le gaz naturel jusqu'à ce que les ressources du Nord puissent être amenées sur le marché dans des conditions acceptables; et, au cours des trois prochaines années, le doublement, au moins, de l'activité d'exploration et de mise en valeur dans les régions excentriques du Canada, dans des conditions acceptables du point de vue social et environnemental.

Les 10 à 15 prochaines années sont d'une importance primordiale pour l'avenir énergétique à court et à long terme. La prochaine décennie sera axée principalement sur l'autonomie en matière d'énergie, particulièrement pour ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel. Ce sera également le temps de prévoir au-delà de 1990, moment où le pétrole et le gaz ne suffiront plus à satisfaire la majorité des besoins énergétiques du Canada. Le gouvernement se prépare à examiner dans les années qui viennent l'avenir énergétique à long terme.

Disponibilités et demande

13.1

Le Canada a recours au pétrole, au gaz naturel, au charbon, à l'uranium et à l'électricité pour satisfaire ses besoins en énergie. Si l'on se place au niveau de la consommation d'énergie primaire, la part du pétrole comme source énergétique est de 45%, contre 18% et 8% respectivement pour le gaz naturel et le charbon; 7% de ce total sert à produire de l'électricité. Environ 27% de l'énergie totale consommée est fournie sous forme d'électricité, produite elle-même au moyen des ressources hydrauliques, du charbon, du pétrole, du gaz naturel et de l'énergie nucléaire. Bien que l'énergie nucléaire ne représente qu'un peu plus de 1% des disponibilités totales, elle deviendra une source de plus en plus importante de production électrique. Les sources hydrauliques et les sources thermiques comme le charbon, tout en demeurant considérables, perdent de leur importance